



Se séparer sans divorcer....

Par **vincent**, le **14/03/2012** à **09:03**

Bonjour,
J'ai deux filles de 13 et 11 ans. Après des différents au sein de mon couple, nous avons décidé de nous séparer. De mon côté j'aurais voulu divorcer, mais mon "mari" veut juste partir et pas divorcer. Nous avons une maison en commun qu'il me propose d'habiter seule avec nos deux filles. Il reste 5 ans de crédit à payer. Le fait de ne pas divorcer va-t-il mettre préjudiciable pour les différentes aides que j'aurais pu avoir si il y avait eu divorce. Dois-je faire constater son départ, et par qui ?
Pour le crédit maison évidemment il reste uniquement à ma charge, et n'ai pas les moyens de le supporter avec mon petit salaire.
Merci

Par **cocotte1003**, le **14/03/2012** à **09:28**

Bonjour, ce n'est pas une bonne chose de ne pas divorcer puisque vous allez rester solidaire du fait du mariage et entre autres des dettes que pourrait faire votre mari. Lorsque l'on est marié, pour quitter le domicile conjugal, il faut l'accord du juge que l'on obtient lors de la première audience rapidement). Le juge prendra des décisions provisoires : devenir du domicile, pension alimentaire pour vos enfants ainsi que leur lieu de résidence habituelle (garde), droit de visite.....Attention si vous restez seule au domicile conjugal, votre mari pourra vous demander par la suite une indemnité d'occupation. Lorsque vous êtes autorisé à résider séparément au bout de 2 mois, vous pourrez demander à ce que le divorce soit prononcé même si votre mari n'est pas d'accord, cordialement

Par **vincent**, le **14/03/2012** à **09:42**

Bonjour cocottern
Merci pour vos réponses.
En ce qui concerne d hypothétiques aides de la CAF ou autres, le fait de ne pas faire de procédures de séparation, vont elles m être refusées?
merci

Par **Marion2**, le **14/03/2012 à 09:45**

Bonjour,
Bien sûr. Officiellement vous êtes mariée et ce sera comme cela tant que le Juge aux Affaires Familiales ne vous aura pas autorisé à habiter séparément.
Cdt